



SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Hautes-Alpes"



FONDS DE SOLIDARITÉ

PRANC

Données au 14/12/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19. Le décret n°2020-1328 du 2 novembre 2020 précise les modalités de l'aide dans le cadre du reconfinement. Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 10 690 348 143 euros

Nombre d'aides : 5 994 810

Nombre d'entreprises : 1 844 364

Niveau Régional : Provence-Alpes-Côte d'Azur





Montant total: 1 120 375 008 euros

Nombre d'aides: 626 330

Nombre d'entreprises : 192 193

Niveau Départemental : Hautes-Alpes

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 41 712 412 euros

Nombre d'aides: 23 062

Nombre d'entreprises : 7 373



PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT



Données au 27/11/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros. Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data gouv.fr

Niveau National

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 125 949 429 758 euros

Nombre de prêts : 622 167

Niveau Régional : Provence-Alpes-Côte d'Azur





Montant total: 10 518 382 776 euros

Nombre de prêts : 68 365

Niveau Départemental : Hautes-Alpes

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 190 903 410 euros

Nombre de prêts : 1 902



REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 03/12/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National





Montant total: 3 160 513 813 euros

Nombre de reports: 87 569

Niveau Régional : Provence-Alpes-Côte d'Azur





Montant total: 128 929 562 euros

Nombre de reports : 5 703

Niveau Départemental : Hautes-Alpes

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 2 502 110 euros

Nombre de reports : 198



AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr





Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

<u>Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr</u>

Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

Niveau Régional : Provence-Alpes-Côte d'Azur





Montant total: 92 777 791 euros

Nombre d'aides: 119 543

Niveau Départemental : Hautes-Alpes

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 3 937 701 euros

Nombre d'aides: 4706



ACTIVITÉ PARTIELLE

RANCE

Données au 08/12/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

Niveau National



Niveau Régional : Provence-Alpes-Côte d'Azur

